

Préparation de « l'après lycée »

Le lycée a pour mission de préparer l'accès de ses élèves à un parcours de réussite post formation secondaire, sous la forme soit d'une poursuite d'études permettant une insertion professionnelle différée, soit d'une insertion professionnelle directe.

Dans les trois voies du lycée, cette préparation comprend un accompagnement à l'orientation, à la découverte des métiers, du monde professionnel tout au long de la formation, et des dispositions pédagogiques qui facilitent l'intégration dans le post baccalauréat.

L'accompagnement à l'orientation s'effectue notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et, désormais, dans celui du parcours Avenir mis en place à la rentrée 2015 et qui se déroule jusqu'en terminale. Ainsi, l'orientation des lycéens professionnels ne s'arrête pas à l'entrée dans la voie professionnelle mais, comme pour les élèves des autres voies de formation, se poursuit pendant la totalité de leur cursus. Le référentiel du parcours Avenir, annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015, fixe les objectifs à atteindre pour permettre au lycéen d'effectuer le choix le plus adapté à ses projets.

Si ce choix se porte sur la poursuite d'études, ce qui est massivement le cas pour les bacheliers technologiques et généraux et ce qui s'est amplifié depuis plusieurs années pour les bacheliers professionnels, son anticipation nécessite de bien connaître les attendus des formations supérieures, universitaires ou non. Les dispositifs de relation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur qui se développent dans le cadre du « -3/+3 » contribuent à assurer la continuité des parcours.

Concernant l'insertion professionnelle directe, elle se prépare plus particulièrement pendant l'année terminale de formation au lycée professionnel. Le rôle de la dernière période de formation en milieu professionnel (PFMP) peut s'avérer essentiel pour faciliter l'insertion des élèves. Une attention particulière doit donc être portée à la qualité de cette période. Les équipes pédagogiques pourront s'appuyer sur les pôles de stages mis en place à la rentrée scolaire 2015 pour assurer le développement qualitatif des PFMP.

Quelques éléments illustratifs

A la rentrée 2014, 98,5% des nouveaux bacheliers généraux, 75,5% des bacheliers technologiques et 35,2% des bacheliers professionnels se sont inscrits dans l'enseignement supérieur.

Si les bacheliers professionnels arrêtent majoritairement leurs études après l'obtention du diplôme, tous les marqueurs statistiques témoignent d'une constante augmentation du flux de ces bacheliers vers les études supérieures : 34,3% en 2012 et 35,2% en 2014 contre 30,8% en 2008.

En 2014, dans les sections de techniciens supérieurs (STS) de la filière production, pour la troisième année consécutive, les bacheliers professionnels étaient majoritaires (35,8% des recrutements), devançant ainsi de plus de 14 points le recrutement des bacheliers STI (21,2%). Dans le secteur des services, les bacheliers STG/STMG sont toujours majoritaires (28,4%) mais leur part est en diminution (-3 points au profit des bacheliers professionnels qui représentent 25,2% des entrants).

En 2014, le taux de réussite des bacheliers professionnels au BTS s'élevait à 59,4% (49% en 2007), celui des bacheliers technologiques à 77,6% (68,7% en 2008) et celui des bacheliers généraux à 85,2% (79,9% en 2007).

D'après les données issues de la cohorte 2009, 59% des bacheliers généraux étaient en deuxième année de licence un an après leur inscription en première année, contre 14% des bacheliers professionnels, plus nombreux à effectuer une seconde première année, à se réorienter et surtout à arrêter leurs études. Un quart des bacheliers professionnels 2008 inscrits en L1 à la rentrée 2008 déclaraient, un an après, avoir arrêté leurs études.

Dans ce groupe de travail, seront étudiés les moyens :

- de développer l'information en vue de l'orientation vers l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle (parcours Avenir au lycée) ;
- d'assurer à tous les bacheliers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle adaptée à leurs profils et à leurs projets ;
- d'améliorer la réussite des bacheliers dans l'enseignement supérieur ;
- de renforcer les relations enseignement scolaire/enseignement supérieur.